CHCS

Centre d'histoire cu
des sociétés contemp

LES SERVICES AU PUBLIC

Le prêt des ouvrages à domicile

Les étudiants de l'université de Versailles sont inscrits automatiquement à la bibliothèque du CHCSC.

Les conditions de prêt

Ils peuvent emprunter gratuitement les ouvrages du CHCSC, sur présentation de leur carte de lecteur. La carte d'étudiant sert de carte de bibliothèque.
Les thèses et mémoires sont exclus du prêt.

Les enseignants et personnels sont inscrits automatiquement dans les bibliothèques universitaires. Ils se présentent à l'accueil des bibliothèques pour retirer une carte de lecteur. Pour les enseignants vacataires (chargés de cours, chargés de TD …), l'

inscription est gratuite sur présentation du contrat de travail ou d'une attestation signée du directeur de l'Institut ou du laboratoire (précisant bien les dates du contrat). Une carte de lecteur est remise lors de l'inscription.

Pour les étudiants d'autres universités ou établissements d'enseignement supérieur, l' inscription est payante.

Nombre de prêts et durée :

- Étudiant en licence : 8 documents pour 3 semaines
- Étudiant en master ou IUFM : prêt illimité pour 6 semaines
- Étudiant en doctorat : prêt illimité pour 8 semaines
- Enseignants-chercheurs / Personnels UVSQ : prêt illimité pour 6 mois
- Lecteurs autorisés : 4 documents pour 3 semaines

La consultation sur place et la reproduction des documents

- La consultation sur place est gratuite et ouverte à tous lecteurs justifiant de recherche thématique liée à l'histoire culturelle. Les collections sont en libre accès. Les thèses, mémoires et rapports de stage sont en consultation sur place.
- Le lecteur a la possibilité de faire des photocopies. Les photocopies sont autorisées dans les limites suivantes : moins de 10% d'un livre, et moins de 30% d'un périodique. La reproduction complète d'un document est interdite ainsi que la reproduction même partielle d'une thèse (conformément au Centre français d' exploitation du droit de copie).

Un accès internet et aux ressources des bibliothèques

- les ressources des bibliothèques universitaires et territoriales de Saint-Quentin-en-Yvelines
- les ressources des bibliothèques spécialisées de Paris
- les ressources des bibliothèques françaises et étrangères

Un service de prêt entre bibliothèque

Si vous êtes à la recherche d'un document qui se trouve en province ou à l'étranger, le service du PEB peut obtenir des originaux ou des photocopies de documents (chapitre, bibliographie...). Il faut remplir un formulaire de demande de PEB, soit à l'accueil de la bibliothèque universitaire, soit sur le site internet. Actuellement, ce service est gratuit. Il faut compter un délai de 2 à 3 semaines.

CONTACT

Pour toute demande d'informations, contactez marie-laure.morin@uvsq.fr, 01 39 25 56 32.